



## Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

### **TARIFS REGIONAUX** **(du 01/09/2022 au 31/08/2023)**

**Siège social** : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université 33400 Talence  
Tél : 05.56.98.77.34 / Mél : [contatc@ffnatationlna.fr](mailto:contatc@ffnatationlna.fr)

#### **NATATION COURSE ET MAITRES**

Droits d'engagements	
Engagement individuel	6.60 €
Engagement relais	8.00 €
Engagements par équipes : Interclubs toutes Catégories	50 €
Engagements Coupe LAN poules brassage	20 € par équipe
Engagements Coupe LAN finale régionale	40 € par équipe

#### **NATATION ESTIVALE**

Droits d'engagements	
Engagement individuel	3.60 €
Engagement relais	6.00 €
Engagements par équipes : Interclubs (quel que soit le nombre d'équipes)	25,00 € de 1 à 3 équipes, puis 5 € par équipe supplémentaire

#### **NATATION ARTISTIQUE**

Droits d'engagements					
	Synchronat	Challenge	Championnats	Challenge IR	Championnats N2
Par nageuse	6.60 €	6.60 €	6.60 €	9.00 €	9.00 €
Par ballet	0 €	12.10 €	12.10 €	11.00 €	11.00 €

#### **WATER POLO**

	1 équipe	2 équipes	3 équipes	4 équipes
Championnats Régionaux U13	200 €	200 €	250 €	300 €
Championnats Régionaux U15	200 €	200 €	250 €	300 €
Championnats Régionaux U17	200 €	200 €	250 €	300 €

Avance défraiements arbitres 1000 € et peut être ajusté à la hausse si surcout d'arbitrage.	1 équipe	2 équipes	3 équipes	4 équipes
Championnats Nationale 3	300 €	300 €	300 €	300 €

## STAGES

	Base par nageur	Aide ligue par nageur	Reste à la charge du club par nageur
Coût moyen d'une journée de stage fixé à	65 €		
<b>Club labellisé et respectant le 100% des adhérents licenciés</b>		27 €	38 €
<b>Club non labellisé et/ou ne respectant pas le 100% des adhérents licenciés</b>			65 €

### Cadres mis à disposition par les structures :

Convention tripartite entre la structure employeur, la ligue et le salarié.

Frais du cadre mis à disposition pris en charge par la ligue :

- Les frais de déplacement, selon les tarifs en vigueur (km parcourus jusqu'au point de rendez-vous de la sélection) ;
- Les frais d'hébergement et restauration sur le temps de regroupement.

Encadrement des stages : La mise à disposition d'un entraîneur pour encadrer un stage de la ligue, cette dernière indemniser le club d'appartenance de l'entraîneur à hauteur de 50€ par jour.

## DIVERS

	Montants
Participation à l'organisation d'une compétition de gestion ligue par un club ou structure organisatrice	<b>50 € par réunion avec cahier des charges</b> ( <i>Natation estivale : uniquement les championnats régionaux et championnats IC toutes catégories / Natation course : toutes les compétitions / Natation artistique : régionaux jeunes, avenir, challenge régional toutes cat et N3 / Natation Maîtres : IC et championnats régionaux.</i> )
Boisson des officiels (remboursement au club)	<b>0,30 € /par boisson</b> (1 par réunion)
Abonnements frais de communication club annuel	<b>170 €</b>
Abonnements frais de communication club été	<b>100 €</b>
Pénalité jury en NATATION COURSE	<b>100 € par réunion et par officiel manquant</b>
Forfaits* non déclarés individuels (course et synchro)	<b>50 € / Challenge IR/N2 80 €</b>
Forfaits non déclarés équipes (course, synchro...)	<b>80 €</b>
Pénalité jury en NATATION ARTISTIQUE	<b>Synchronat 100 € / Challenge ou Championnats 200€ / Challenge IR N2 300 €</b>
Nat Artistique - non-présentation personne hors officiels	<b>50 €</b>
<b>Nat artistique</b> - Challenge IR /N2 sono non conforme	<b>50 €</b>

### **(\*) Forfaits non déclarés (natation course et maîtres) :**

- séries : pénalités si forfait non déclaré 30 minutes avant le début de la réunion ;
- finales : pénalités si forfait non déclaré au plus tard avant la fin de la dernière course des séries ;
- pas de pénalité si présentation d'un certificat médical.

### **LICENCE PROMOTIONNELLE : en attente validation tarifs AG FFN (10 et 11 juin 2022)**

Tarif fédéral	Part fédérale	Part Ligue	Part structure de rapprochement
AG FFN du 10 juin 2022	AG FFN du 10 juin 2022	1€	3€

**RISTOURNES AUX DEPARTEMENTS :**

Définies lors de la contractualisation avec les départements et le dossier d'organisation de la ligue.

**REMBOURSEMENTS :**

*Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence du formulaire « note de frais » dûment complété et de toutes les pièces justificatives.*

<b>Dépenses engagées ouvrant droit à une prise en charge par la ligue</b>	<b>Cadres techniques, salariés</b>	<b>Représentation, missions</b>	<b>Membres élus</b>
<b>Utilisation du véhicule personnel</b>		<b>0.35 €</b>	
<b>SNCF</b>		<b>Billet 2<sup>ème</sup> classe (résidence administrative)</b>	
<b>Forfait repas</b>		<b>17 €</b>	
<b>Forfait nuit d'hôtel avec petit déjeuner</b>		<b>75 €</b>	